

Direction juridique, assurances et assemblées

Service des assemblées

Rédigé par Gaëtan ORJEBIN

Nantes, le 11/06/2026

Compte-rendu : Commission Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen

Date de la réunion : 9 juin 2026 à 18h00

Lieu de la réunion : salle Mellier

Participants : Romain BOUTHOLEAU; Valérie COUSSINET NDIAYE; Radia ESSASSI; Gaspard FLORIN-CAMAGNA; Pauline LANGLOIS; Marie-Astrid LERAY; Mathias MARY; Valérie OPPELT; Denis TALLEDEC; Irina YAHY ; Corentin GAUTRAULT ; Karine NEVERS.

Absents ou excusés : Edith JAMES; Robin SALECROIX; Bertrand TERTRAIS; Geoffroy VERDIER; Corentin VINET

Diffusion : Présents, absents ou excusés

N°	Objet	Rapporteur
Election de la vice-présidente de la commission (Art. L2121-22 du CGCT et art. 40 du règlement intérieur du Conseil municipal). Madame Essassi préside la commission durant l'élection de la vice-présidente. Madame Essassi présente la candidature de Madame Edith James. Il est procédé à l'élection par un vote à main levée. Madame Edith JAMES est élue vice-présidente de la commission éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen par 9 voix pour et une abstention (Mme Oppelt).		
1	Lancement d'une procédure adaptée relative à des prestations de médiation – Approbation ⇒ M. TALLEDEC présente la délibération ⇒ Pas de questions	M. TALLEDEC
2	Prévention de la délinquance - Actions financées par la Ville - Subventions – Approbation ⇒ M. FLORIN-CAMAGNA présente la délibération ⇒ Mme YAHY demande combien de personnes sont accompagnées dans le cadre des actions mentionnées. M. FLORIN-CAMAGNA indique que ce nombre peut être important et cite l'exemple de Wake Up Café. Cela dépend des associations et des quartiers. ⇒ Mme ESSASSI incite les élus à participer aux Journées Nationales Prison (JNP), auxquelles certaines associations soutenues participent.	M. FLORIN-CAMAGNA
3	Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant - Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération ⇒ Pas de questions	Mme ESSASSI
4	Avis préalable de l'autorité organisatrice sur les projets d'EAJE de droit privé – Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération ⇒ Mme LERAY demande des précisions sur la manière dont ces avis sont rendus. <u>Précisions apportées à l'issue de la commission :</u> Les opérateurs ne sont pas choisis par la Ville, ce sont les projets déposés par les opérateurs qui sont analysés. En effet, la Loi ne permet pas ce choix : « <i>N'entrent pas dans le choix des besoins considérés : La nature associative ou lucrative du gestionnaire (qui constitue un critère discriminatoire) ou les éléments de réputation du gestionnaire</i> ». Ces éléments ne sont pas directement en lien avec les besoins et ne peuvent constituer des motifs juridiquement sécurisés d'avis négatif. Aucun projet n'a reçu un avis défavorable du CM depuis la mise en place du Service Public Petite Enfance et l'obligation d'instruction. Il y aurait un refus s'il était avéré que géographiquement un projet s'installe trop en proximité d'un autre, alors que le besoin « démographique » n'est pas avéré – en particulier si l'offre du projet est standard et	Mme ESSASSI

N°	Objet	Rapporteur
	s'adresse à tous sans particularité spécifique. Les taux de couverture des besoins en accueil petite enfance sur les quartiers ciblés depuis 12 mois (offre individuelle comme collective) ne permettaient pas de s'opposer à l'implantation au regard des besoins des familles. La Ville a par ailleurs une attention au développement de l'offre d'accueil collective sur son territoire. Peuvent être pris en considération des caractéristiques particulières de la crèche de type accessibilité sociale (places contingentées ou réservées au soutien à l'insertion professionnelle, au retour à l'emploi, inclusion des enfants en situation de handicap, prévention santé,...). ⇒ Mme LERAY demande des précisions sur la répartition des rôles avec le Département en matière d'établissement petite enfance. <u>Précisions apportées à l'issue de la commission :</u> • <i>La Ville :</i> 1) le rôle de gestionnaire de service à travers son offre de crèches municipales et son soutien (financier notamment) aux crèches associatives et mutualistes, cette compétence est facultative. 2) Depuis le 1/1/2025 (loi Plein Emploi de décembre 2023), un rôle d'Autorité organisatrice du Service public de la Petite enfance, compétence obligatoire. A ce titre, au 1er janvier 2025, la Ville de Nantes doit assurer quatre compétences : ○ Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles et en mode d'accueil ; ○ Informer et accompagner les familles et les futurs parents ; ○ Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; ○ Soutenir la qualité des modes d'accueil. Il s'agit donc d'un rôle d'expertise sur son territoire, visant : 1) à donner un avis aux opérateurs souhaitant s'installer 2) Être en mesure d'animer et d'informer les usagers et les professionnels de l'accueil des 0-3 ans sur la situation globale de l'activité. • <i>Le Département :</i> Le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) assure une mission de surveillance et de contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Plus globalement le Département est un acteur principal avec la CAF, à travers le Schéma Département des Services aux Familles, de la mise en œuvre de la politique publique sur l'échelle de la Loire Atlantique. <i>Mme Langlois ne prend pas part aux débats.</i>	
5	Fédération des Crèches associatives de Loire Atlantique - Convention - Subvention – Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération ⇒ Mme OPPELT demande si le niveau de soutien à la fédération est inchangé. Mme ESSASSI confirme qu'il s'agit du même montant de subventions que les années passées soit 7000 €.	Mme ESSASSI

N°	Objet	Rapporteur
6	Politique publique "Bien grandir à Nantes", volet "familles et parentalité" - Répartition de subventions - Convention – Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération ⇒ Pas de questions.	Mme ESSASSI
7	ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances - Délégation de Service Public - Rapport du délégataire de service public pour 2025 - Avenant n°2 au contrat pour 2025-2028 - Approbation. ⇒ M. FORTUN présente la délibération en l'absence de Mme James. ⇒ Mme LERAY demande des précisions. M. Fortun (directeur général cohésion sociale) indique que l'objet de l'avenant est notamment de pallier à une difficulté spécifique au mercredi midi, puisque l'ACCOORD devait assurer l'encadrement des enfants sur le temps entre la pause méridienne et les activités de l'après-midi, ce qui engendrait des difficultés de recrutement d'animateurs. Il s'agira désormais de mobiliser du personnel de la Ville déjà en poste pour assurer ce temps du mercredi, en jouant sur les plannings. Ce qui pourra en retour permettre une meilleure attractivité de ces postes. Expérimentation qui va être réalisée dans une dizaine de sites, afin de vérifier si ce mode d'organisation est plus satisfaisant. <i>Mme Essassi, M. Florin-Camagna, Mme Langlois et M. Mary ne prennent pas part aux débats.</i>	Mme JAMES
8	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération en l'absence de Mme James. ⇒ Mme YAHI demande comment sont choisies les associations et sur quels critères. M. FORTUN indique qu'en l'espèce, sur les aides à l'éducation artistique et culturelle, il s'agit d'accompagner les écoles en fonction du nombre d'élèves concernés, de la fréquence, pour arriver à un tarif maximum pour les familles. La Ville assure une forme de tarification sociale pour permettre l'accès au plus grand nombre. ⇒ Mme OPPELT demande s'il y a des refus. M. FORTUN indique qu'il n'y a pas de refus de principe, mais le plus souvent des demandes déposées hors-délais et donc non instruites.	Mme JAMES
9	Convention de coopération et de fonctionnement d'une unité d'enseignement externalisée déterminant les conditions d'accueil d'élèves de l'IME "Pôle Nantais" association ADAPEILA au sein de l'école primaire Joséphine Baker - Approbation ⇒ Mme ESSASSI présente la délibération en l'absence de Mme James. ⇒ Pas de questions	Mme JAMES
10	Appel à créativité "Lieux à réinventer" - Subventions – Approbation ⇒ M. GAUTRAULT présente la délibération. ⇒ Mme YAHI demande ce qu'il advient des locaux inclus dans le périmètre du	M. GAUTRAULT

N°	Objet	Rapporteur
	dispositif qui n'ont pas fait l'objet d'un projet. M. GAUTRAULT indique qu'il s'agit souvent de foncier, certains projets ayant pu être arrêtés ou en cours d'aménagement pour d'autres usages.	
11	Budgets participatifs - Subventions - Avenant - Convention – Approbation ⇒ Mme NEVERS présente la délibération. ⇒ Mme LERAY indique une erreur sur la dénomination du Grand T devenu Mixt (<i>cette appellation erronée sera corrigée</i>).	Mme NEVERS
12	Engagement citoyen et vie associative - 2ème répartition de subventions - Avenants – Approbation ⇒ M. BOUTHOLEAU présente la délibération. ⇒ Pas de questions	M. BOUTHOLEAU
13	Politique jeunesse - Troisième répartition de subventions - Conventions - Avenants – Approbation ⇒ M. MARY présente la délibération. ⇒ Pas de questions	M. MARY
14	Sports - Deuxième répartition de subventions - Conventions et avenants – Approbation ⇒ Mme LANGLOIS présente la délibération. ⇒ Pas de questions	Mme LANGLOIS
15	Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Attribution de subventions à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) et La Belle Cordée Nantaise – Approbation ⇒ M. MARY présente la délibération. ⇒ Pas de questions	M. MARY
16	Plan Communal de Sauvegarde – Présentation ⇒ M. TALLEDEC présente la délibération. ⇒ Pas de questions	M. TALLEDEC

